

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2010

N°2010/05

Présents : Mmes NOVAU, CORNUS, DELOURME, GRANIER, IZARD, PENNEROUX, RILBA, MM. CASSAGNE, PARRA, HOURCADE, DUCASSE, MARIUZZO, BEAUVILLE, BERGIA, EBENDINGER, NOVAU, PEYRIERES.

Procuration : Mme FROIDURE Delphine à M. NOVAU Frédéric

Secrétaire de séance : M. DUCASSE Jacky

La séance est ouverte à 18h30.

En préambule, le Maire déclare que le Conseil Municipal arrive à mi-mandat. Il estime que cette nouvelle équipe a bien travaillé surtout en fonction des possibilités offertes. Le Maire souhaite que dans la deuxième partie de la mandature on prenne des décisions concrètes et pour cela que la cohésion de l'équipe municipale reste forte. Il précise que c'est dans la discussion vient la richesse et que l'on débata sans arrière pensée pour faire avancer Saubens.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante si des observations sont à noter sur le compte rendu de la séance précédente.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le Maire passe à l'ordre du jour.

EXTENSION DU RESEAU BASSE TENSION POUR LA DESSERTÉ DE L'OPERATION DE S.A. COLOMIERS HABITAT

Le coût des travaux de branchement des futurs immeubles construits par Colomiers Habitat est estimé à 15 326 €. La part communale a été calculée au plus à 7 749 €.

Le Maire indique que lors du dernier Conseil Municipal, il avait été décidé que cette somme serait prise en compte par le constructeur, non par la commune. Cette opération sur le plan financier est nulle.

DEMANDE D'OBTENTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION FOYER RURAL ESPACE JEUNES

Le Maire précise qu'il a été saisi d'une demande d'aide exceptionnelle par la Présidente de l'association.

Ce besoin de trésorerie est motivé par le fait que l'association a été obligée d'acheter 2 ordinateurs pour un montant de 1 130 € et qu'après cette dépense, le solde du compte présente une somme de 3,36 €.

Les besoins de l'association pour finir l'année sont :

- achat de cartes d'adhésion 275 €
 - renouvellement de l'adhésion aux foyers ruraux 420 €
 - besoin de fond de caisse de 305 € pour assurer une soirée Halloween
- soit au total 1 000 €.

Mme NOVAU précise que l'achat de ce matériel aurait dû être réalisé par la collectivité qui aurait pu demander une subvention auprès du Conseil Général.

Le Maire indique que la remarque a été faite à l'association, mais il faut être indulgent, c'est le début.

ACQUISITION D'UN COMPLEMENT DE MATERIEL INFORMATIQUE AU PROFIT DE L'ECOLE ELEMENTAIRE LE PETIT PRINCE – DEMANDE DE SUBVENTION

Le Maire précise qu'il a été saisi d'une demande complémentaire de matériel informatique par la directrice de l'école élémentaire. Cette requête permettra de compléter efficacement la classe mobile actuelle et d'équiper les classes d'ordinateurs fixes.

Mme NOVAU pose la question de savoir de combien d'ordinateurs portables est équipée l'école.

Le Maire répond qu'au départ l'école était équipée de 16, un a été certainement volé, le second on ne sait pas.

M. HOURCADE signale que le meuble de la classe mobile n'est souvent pas remis dans la pièce sécurisée réalisée à cet effet.

Le Maire précise que ce meuble reste très souvent dans les classes. De ce fait, il reste à la portée de tous, il n'est pas mis en charge et il gêne pour l'entretien des classes.

Le Maire propose le devis de la société BIS REPETITA pour un montant de 1 698,32 € TTC minoré par une subvention du Conseil Général de 710 € soit une part communale de 988,32 €.

REMISE EN ETAT DU TERRAIN D'HONNEUR DE FOOTBALL

Le Maire indique que les dégradations subies par le terrain d'honneur de football ne permettent pas la pratique de ce sport en toute sécurité.

Les travaux de restauration comprennent la reprise de la planimétrie de la plate-forme aux moyens d'opération de recompactage, aération, épandage de sable, de semis directs et la reprise des fentes de suintement.

Le Maire précise qu'il a été reçu par Monsieur le Sous-préfet pour lui demander d'inscrire cette opération au programme DGE 2010.

Le Sous-préfet a émis un avis favorable et s'est engagé à servir à la collectivité une subvention variant entre 50 et 60% du montant HT de travaux.

Le Maire propose le devis de la société Turfplac pour un montant HT de 48 563 € soit 58 031,35 € TTC, cette dépense étant minorée par une subvention calculée au maximum à savoir 60% du montant HT soit 29 137,80 € pour une part communale de 28 943,55 €.

M. EBENDINGER demande si les assurances peuvent intervenir sur cet acte de vandalisme.

Le Maire indique que non mais par contre si notre plainte aboutissait, l'assureur nous accompagnerait au titre de la Protection Juridique en mettant gratuitement un avocat à notre disposition.

M. BEAUVILLE demande si nous avons porté plainte.

Le Maire répond oui mais il craint que cette dernière n'aboutisse pas car on aura du mal à déterminer les fautes de chacun.

ASSAINISSEMENT 9EME TRANCHE PROGRAMME DEPARTEMENTAL 2011 - DEMANDE D'INSCRIPTION

Ces travaux contribuent à finir la desserte de la partie agglomérée Est de la commune le long de la route de Pins de la station à la limite du territoire communal. Ces travaux consistent en :

- la fourniture et la pose de tuyaux Ø200 sur une longueur de 510 m,
- la construction de regard,
- des branchements aux particuliers.

Le coût total des travaux est estimé à 207 000 € HT auxquels vient s'ajouter les dépenses liées aux tests, imprévus, maîtrise d'œuvre soit un coût total de 230 200 € HT soit 275 319,20 € TTC.

Le montant de ces travaux sera minoré par :

- une subvention en capital de 30% du montant HT soit 69 060 €,
 - une subvention en annuité de 18% du montant HT soit 41 436 €,
- ces deux subventions étant servies par le Conseil Général
- le remboursement de la TVA par le fermier 40 572 €
- soit une part communale de 72 501,20 €.

M. HOURCADE s'étonne que les branchements aux particuliers soient pris en compte alors qu'ils sont à la charge des résidents.

Le Maire précise que c'est la mise en place du tampon ; le raccordement de ce dispositif à l'installation privée reste lui à la charge des propriétaires.

REDEVANCE DU DOMAINE PUBLIC POUR L'ANNEE 2010 SUR LE TRANSPORT DE GAZ NATUREL A HAUTE PRESSION

Le Maire indique que c'est la première fois que nous allons percevoir cette redevance. Elle concerne le transport de gaz naturel à haute pression dont la canalisation chemine sur le territoire

communal sur une distance de 25,45 m. Le montant annuel est de 107 € et la revalorisation est calculée annuellement en fonction de l'indice ingénierie paru au Journal Officiel.

APPROBATION DES STAUTS DU SIVOM PAG

La modification des statuts porte sur l'article 5 dont la nouvelle rédaction habilite le syndicat à intervenir par le biais d'une convention avec les communes adhérentes sur la prestation d'installation et de maintenance des poteaux incendie.

LOCALISATION DE NOUVEAUX BATIMENTS A CARACTERE SOCIAL

Le Maire indique que nous avons été saisis par la SA COLOMIERS HABITAT afin de donner un nom à la voie et à la résidence qui sera construite sur le périmètre de la commune.

Mme NOVAU indique que la commission des noms s'est réunie. Elle a d'abord déterminé le nom de la voie « impasse Jean Ferrat ». A partir de cette base, la commission a recherché dans la liste des chansons de l'artiste afin de trouver un lien avec le nom de la voie et la proximité avec le giratoire des Chasseurs et le giratoire RD56B.

C'est dans la chanson « La montagne » qu'a été repris « Le vol d'hirondelles », nom donné à la future résidence.

RAPPORTS ANNUELS SUR LA QUALITE DE L'EAU ET DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

Le Maire commente la note de présentation des consommations d'eau et du coût des services.

On peut noter que le poste « Fuites » a bien baissé. Il passe de 39,24% en 2008 à 28,87% en 2009. Un gros effort a été réalisé par le Syndicat dans ce domaine.

Il faut noter que la production d'eau est sensiblement identique à l'exercice antérieur. Par contre, la quantité d'eau achetée est en baisse d'environ 35 000 m³.

Quant au prix calculé sur une facture théorique de 120 m³, le prix de l'eau est en augmentation de 8,82% par rapport à 2009, celui de l'assainissement à 2,22%. Le prix du m³ TTC passe de 3,42 € en 2009 à 3,60 € en 2010.

Le Maire précise que ce prix reste correct. A Toulouse, le prix du m³ est aux alentours de 3,90 €.

Le Maire indique que les rapports sont disponibles au secrétariat de la mairie.

M. MARIUZZO remarque que le prix de l'eau depuis 2008 est en constante augmentation et il se pose la question de savoir si cela va continuer.

Le Maire indique que cette augmentation devrait se stabiliser en 2011 en jouant sur les quantités d'eau achetées.

VIREMENTS DE CREDITS N°3 ET 4

Ces deux virements de crédits sont motivés par :

- Virement n°3 : Dégradation du terrain de football. Montant du virement 25 000 € de l'opération 131 Salle omnisport vers l'opération 096 Rénovation du terrain
- Virement n°4 : Acquisition de matériel pour l'école élémentaire. Virement de 4 000 € de l'opération 131 Salle omnisport vers l'opération 035 Acquisition de matériel.

Le Maire précise que l'on ne peut prendre ces sommes que sur l'opération 125, les autres opérations étant soldées ou en attente de l'être en ne dégageant aucun solde positif.

M. BEAUVILLE demande si on ne pourrait pas virer ces sommes des dépenses imprévues.

Le Maire répond qu'il n'a pas été budgétisé de dépenses imprévues en investissement, seul le fonctionnement reçoit une telle affectation.

CREATION D'UN EMPLOI A TEMPS NONCOMPLET D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION

Le Maire précise que cette création permettra de défrayer un agent à temps non complet de la Communauté d'Agglomération du Muretain pour son activité Ludothèque au profit de la commune. Ces activités consistent en la présence de l'agent aux réunions, à l'entretien du matériel et aux travaux de régie.

La base de rémunération sera de 3h par semaine pendant le temps scolaire.

M. PEYRIERES se pose la question de savoir si en créant ce poste on ne va pas pérenniser l'emploi.

Mme NOVAU répond que non car cet agent sera embauché au titre des agents non titulaires avec contrat renouvelable.

ASSAINISSEMENT 9EME TRANCHE PROGRAMME DEPARTEMENTAL 2010 – DEMANDE DE SUBVENTION

Le Maire indique que par délibération n°2010/22 du 22 avril 2010, le Conseil Municipal avait décidé de demander l'aide du Conseil Général pour une subvention calculée sur un montant de travaux retenu par cette entité à hauteur de 144 000 €.

Après une nouvelle étude, le Conseil Général a revu le nombre de branchements qui passe de 18 à 10 d'où une diminution du coût des travaux et un montant retenu de 80 000 € (8 000 € par branchement x 10).

Le Maire présente la nouvelle délibération sur cette nouvelle base et donne le plan de financement suivant :

- subvention en capital du Conseil Général (30% du montant HT) : 24 000 €
- subvention en annuité du Conseil Général (18% du montant HT) : 14 400 €
- remboursement de la TVA par le fermier : 15 800 €
- participation communale : 41 600 €

LISTES ALPHABETIQUES DES VOIES

Le Maire précise que cette délibération vient compléter celles prises en 1993, 1995, 1996, 1997, 1999, 2006 et 2008 afin de compléter l'état des voies avec leur numérotage de la commune, cette obligation nous étant donnée par le décret n°94-1112 du 19/12/1994.

M. BEAUVILLE se pose la question s'il ne faudrait pas changer le nom de la rue Principale. Il précise que l'occasion nous est donnée au travers de cette délibération.

Le Maire répond que ce n'est pas ce soir qu'il faut entreprendre ce changement. Si nous devons le faire, il faudrait d'abord réaliser un sondage auprès des résidents de cette rue. Le Maire estime que ce n'est pas le moment et que nous avons d'autres choses plus importantes à régler mais la porte n'est pas fermée ; on pourra en reparler.

M. NOVAU fait une remarque sur la voie privée « Rue des Magnolias » qui est en réalité une impasse.

Toutes les décisions ci-dessus résumées ont été adoptées par le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents.

QUESTIONS DIVERSES

➤ Le Maire demande à M. MARIUZZO de faire une synthèse sur les premiers mois d'ouverture de la structure jeunes.

M. MARIUZZO indique que le bilan d'été à savoir du 5 juillet au 27 août 2010 est le suivant.

55 jeunes sont venus à l'espace jeunes. 26 d'entre eux ont pris leur adhésion, 23 sont venus régulièrement et sont fidélisés. 8 ont fréquenté l'espace jeunes tout au long des vacances d'été. Sur 29 jours ouverts, la moyenne de fréquentation est de 11,34 avec des pics à 18 jeunes lors des soirées.

L'accueil est libre avec activités à la carte (jeux sportifs, Wii, jeux PC, jeux de société, baby-foot, ping-pong...)

Les sorties : Toulouse plage, Aqualudia, Laser game, sortie sportive à Rieumes.

Les soirées : au nombre de 3 entre 19 et 23 heures.

On déplore un incident le jeudi 22 juillet. Un groupe venant d'une commune extérieure est venu dans l'intention de dégrader. A l'aide de peinture à l'eau, ils ont barbouillé la façade du bâtiment. M. MARIUZZO se pose la question si on doit continuer l'accueil libre ou bien mettre en place par exemple le parrainage pour les jeunes venant des communes extérieures. Il faut en débattre afin que ne se produisent plus ces actes d'incivilité constatés au mois de juillet.

M. DUCASSE lève justement le problème de la domiciliation des jeunes qui viennent pour la 1^{ère} fois dans cette structure.

➤ Le Maire présente les situations financières de l'agrandissement de la mairie et de la réalisation de l'espace jeunes.

Pour l'agrandissement de la mairie, les travaux ont coûté 236 781 €. Les recettes représentent 154 081 € (subventions Conseil Général + FCTVA) soit une participation communale de 82 700 €.

Pour l'espace jeunes, le montant des travaux s'élève à 94 404 €, les recettes à 85 133 € (subventions Conseil Général + FCTVA) soit une part communale à hauteur de 9 271 €,

montant auquel il faudra ajouter les travaux extérieurs d'accessibilité et d'aménagement de places de parking.

- ✚ M. BEAUVILLE demande que lors des battues, s'il ne serait pas possible de se servir du club house de la pétanque, les horaires de ces deux activités ne se chevauchent pas.
M. MARIUZZO se propose de réunir les deux présidents afin de mettre en place un calendrier de fréquentation de ce bâtiment.
Le Maire précise qu'après accord, il faudra revoir les conventions de mise à disposition.
- ✚ Le Maire remercie les artisans de la Fête du Sport qui a été une véritable réussite ainsi que le Forum des Associations et précise qu'il faudra penser à accueillir les nouveaux Saubenois de jour-là.
- ✚ Mme RILBA demande si on ne pourrait pas équiper une des salles de musique d'une armoire fermant à clé. Le Maire répond positivement à cette demande.
Mme RILBA demande si on ne pourrait pas retirer de la salle un orgue d'un autre temps. Le Maire est d'accord mais précise qu'il faut que l'on soit sûr que personne ne viendra le réclamer.
- ✚ Mme NOVAU relate l'entretien qu'elle a eu avec Mme BEUGNE Présidente du temps des couleurs afin que l'armoire de l'association qui se trouve actuellement dans le bâtiment jeunes soit transférée dans le bâtiment de stockage. Le Maire demande à l'administration d'opérer ce déménagement.
- ✚ M. HOURCADE se pose la question comment intervenir dans le bâtiment jeunes en cas d'alarme le week-end. Le Maire répond qu'il va être créé une fiche réflexe
- ✚ Mme GRANIER fait état de nuisances sonores qui proviennent de la commune de Muret et plus précisément du restaurant L'Occitania. Le Maire répond qu'il faut avertir les gendarmes.
Mme GRANIER indique que ces derniers ont répondu qu'ils n'avaient pas les moyens de se déplacer et qu'il fallait voir avec la Mairie. Le Maire dit qu'il va réfléchir aux modalités d'une action par exemple un courrier et demande à M. DUCASSE de prendre attache avec la Gendarmerie.
- ✚ M. EBENDINGER s'étonne de voir de plus en plus d'avions dans le ciel saubenois et se demande s'il n'y avait pas une action à mener. Le Maire répond que ces aéronefs sont hauts dans le ciel quand ils passent au-dessus de la commune donc aucunes nuisances sonores pour les Saubenois.
- ✚ Le Maire indique qu'il a été distribué une information sur les frelons asiatiques et qu'une campagne va être mise en place. Un prestataire de services doit intervenir à compter du 13 septembre. A ce jour, 4 personnes se sont inscrites. Il faut savoir que l'intervention en milieu privé est payante par les propriétaires qui en feront la demande.
- ✚ Le Maire précise que le rapport d'activité et le compte administratif 2009 de la Communauté d'Agglomération du Muretain sont consultables au secrétariat de la mairie.
- ✚ Le Maire informe de la naissance de Quentin, petit-fils de Bernard MARIUZZO. Le Conseil Municipal souhaite tout le bonheur possible à ce nouveau venu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.